

Mairie de Mirabel aux Baronnies

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

Mercredi 17 janvier 2018

Présidence : Christian CORNILLAC, Maire.

Secrétaire de séance : Nathalie ZAMORA.

Présents : Stéphane ALLAIS, Guy BÉRENGER, Marinette BOREL, Michel BREMOND, Francis BRUSSEAU, Jean-Marc CORBEL, Christian CORNILLAC, Laurent DONZET, Brigitte DUPRAT, Franck DUVAL, Martine FÉRIAUD, Jean-Louis PASCAL, Nicolas PONZO, Elisabeth TROLET, Laurence VILLEMIN, Nathalie ZAMORA

Absents excusés et représentés :

Absents excusés : Corinne DIASPARRA, Anne GIOVANELLI, Stéphanie MONTAUD

Absents :

Date de convocation du Conseil municipal : 12 janvier 2018.

Lieu : Mairie, 30 avenue de la Résistance, 26110 Mirabel-aux-Baronnies.

Nombre de conseillers : 19. – *Quorum* : 10. *Présents* : 16.

1. Désignation du secrétaire de séance

Nathalie Zamora est désignée Secrétaire de Séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Maire propose deux ordres du jour complémentaires : la signature d'une convention avec la CCBDP pour la mise à disposition du personnel communal technique à la crèche et la facturation des frais en urbanisme aux professionnels.

4. Café de France – Maîtrise d'œuvre – Avenant n°1

Le Maire rapporte que suite au sinistre du 25 janvier dernier en cours d'exécution du chantier, des honoraires supplémentaires du maître d'œuvre sont à recenser pour un montant de 13 690,36 € hors taxes. Il précise que ces frais doivent être supportés par la partie responsable et propose en conséquence de reporter ce point à un Conseil ultérieur dans l'attente de leur paiement effectif par la compagnie d'assurance concernée.

Le Conseil municipal approuve l'ajournement de ce dossier jusqu'au remboursement des frais supplémentaires de maîtrise d'œuvre par l'assurance de la partie responsable.

5. Pôle médical – Baux commerciaux

- Avenant au bail avec le cabinet infirmier – 2^{ème} étage local 9-1

[Délibération n°2018-01](#)

Le Maire indique que la SCM Cabinet de Soins infirmiers de Mirabel a été dissoute le 1^{er} janvier dernier. Les occupants du local demandent à ce qu'un avenant au bail soit signé avec la référence directe aux locataires, Mme Cécile Reine, Mme Sylvie Chavarot et M. Gérald Trémollet, tenus solidairement au paiement du loyer.

Monsieur Corbel demande si la Municipalité fournit le DPE¹ aux locataires comme l'imposeraient les dispositions règlementaires en vigueur. Le Maire précise qu'il va se renseigner, notamment sur les obligations réelles de la Municipalité à ce sujet.

¹ Diagnostic de Performance Energétique

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant, et en avoir délibéré, le Conseil municipal à 15 voix pour et 1 voix contre, l'approuve et donne pouvoir au Maire pour le signer et en suivre la bonne exécution.

- Signature d'un bail avec la SCM des Docteurs de Mirabel – 1^{er} étage locaux 6 et 7
[Délibération n°2018-02](#)

Le Maire explique que suite au départ du Docteur Catellat, et à son remplacement par le Docteur Taylor, les statuts de la SCM Docteurs Tirone et Cattellat ont été mis à jour et remplacé par la SCM Docteurs de Mirabel. Cette modification permet notamment d'alléger, du point de vue des démarches administratives avec la Municipalité, tout éventuel changement à intervenir dans l'identité des Docteurs. Il s'agit dès lors de dénoncer le précédent bail signé avec la SCM Docteurs Tirone et Cattellat et de signer un nouveau bail avec la SCM Docteurs de Mirabel aux conditions strictement identiques, à effet au 1^{er} janvier 2018.

Après avoir pris connaissance du projet de bail et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, l'approuve et donne pouvoir au Maire pour le signer et en suivre la bonne exécution.

- Signature d'un bail avec Mme PIRAT Stéphanie, Dentiste – 1^{er} étage
[Délibération n°2018-03](#)

Le Maire expose que le Docteur Stéphanie Pirat a repris le local du Docteur Saïz au 1^{er} janvier. Il faut donc délibérer pour dénoncer le bail avec M. Saïz et autoriser la signature d'un bail aux conditions strictement identiques avec Mme Pirat à effet au 1^{er} janvier 2018.

Après avoir pris connaissance du projet de bail et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, l'approuve et donne pouvoir au Maire pour le signer et en suivre la bonne exécution.

6. **Territoire Energie**

- Renforcement du réseau basse tension à partir du poste Mirabel
[Délibération n°2018-04](#)

Le Maire annonce que suite à la demande de M. Reynier pour l'alimentation de trois lots quartier les Flogères, Energie Sded est amené à effectuer des travaux de renforcement du réseau basse tension à partir du poste de Mirabel à ses propres frais. Il s'agit de délibérer en conséquence sur la base du projet reçu par Energie Sded.

Après avoir pris connaissance du projet et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, l'accepte et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents afférents et en suivre la bonne exécution.

- Extension : Raccordement réseau basse tension pour alimenter trois lots quartier Flogères
[Délibération n°2018-05](#)

Le Maire précise que suite à la délibération susvisée n°2018-04, le raccordement au réseau basse tension des trois lots de M. Reynier pourrait être effectif. Energie SDED a fourni le projet de raccordement avec le plan de financement prévisionnel. M. Reynier s'engage à prendre à sa charge les frais de raccordement selon plan de financement établi par Energie Sded. Il s'agit de délibérer.

Après avoir pris connaissance du projet, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, l'accepte et donne pouvoir au Maire pour signer tous documents afférents et en suivre la bonne exécution.

7. **Motion de soutien USAPR² face aux attaques du loup**

[Délibération n°2018-06](#)

Le Maire révèle que l'Association des Maires de la Drôme attire l'attention des communes sur la situation sensible vécue par certains éleveurs au regard de la présence du loup et

² Union pour la Sauvegarde des Activités Pastorales

propose de délibérer aux fins de soutenir l'USAPR et les activités de pastoralisme contre les attaques de cet animal selon modèle de délibération fourni par l'USAPR.

Après avoir pris connaissance du projet de délibération, et en avoir discuté, le Conseil municipal à l'unanimité, apporte son soutien à l'appel de l'USAPR, prend acte de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage et rappelle que l'objectif de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce loup mais d'inverser la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines.

8. Domaine public – déclassement non soumis à enquête publique

Délibération n°2018-07

Le Maire et Monsieur Donzet relatent que le 24 février 2004, le Conseil municipal a délibéré sur la désaffectation et le déclassement de la parcelle E-1044, quartier Josiol, pour permettre son échange avec les parcelles E-1041 et E-1042 appartenant à la famille Picard. Ils précisent que dans les faits, la parcelle E-1044 n'assure plus aucune fonction de desserte de la population. Compte tenu du délai écoulé, ils proposent d'actualiser la délibération de 2004 pour permettre de régulariser la procédure de déclassement effectif et autoriser le Maire à signer l'acte d'échange correspondant.

Après avoir pris connaissance du dossier, et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décline la parcelle E-1044 et donne pouvoir au Maire pour effectuer les démarches conséquentes auprès du cadastre et signer l'acte d'échange des parcelles E-1041 et E-1042 des consorts Picard.

9. Don de M. Robert Alain

Délibération n°2018-08

Le Maire et Monsieur Donzet énoncent que Monsieur Robert Alain a fait un don de 3000 euros à la Commune qu'il convient d'accepter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité accepte le don de 3000 euros de Monsieur Robert.

10. Personnel

- Création de trois postes (procédure avancement de grade)

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe (2 postes)

Délibération n°2018-09

Le Maire et Monsieur Donzet expliquent que suite à la communication des propositions d'avancement de grade 2018 pour la catégorie C par le centre de gestion, et compte tenu des résultats des entretiens professionnels, trois agents sont susceptibles d'en bénéficier : un agent au service administratif et deux agents au service technique (un aux écoles et un à la voirie). Ils rappellent que le Conseil municipal doit au préalable créer les postes correspondants dans l'attente de l'attribution des avancements de grade lors de la Commission administrative paritaire du 14 juin prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et deux postes d'adjoints techniques principal de 2^{ème} classe, à temps complet, de supprimer les postes actuels à la date d'avancement et dit que les crédits budgétaires sont ouverts pour 2018.

- Suppression de huit postes (transfert de la crèche à la CCBDP)

Délibération n°2018-10

Le Maire et Monsieur Donzet indiquent que suite au transfert du personnel de la crèche à la CCBDP, le Comité technique du centre de gestion a émis un avis favorable en date du 19 décembre dernier à la suppression des 8 postes existants (7 pourvus et 1 non pourvu suite à démission).

Après avoir pris connaissance de l'avis du Centre de gestion, et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la suppression des huit postes jusqu'ici affectés au service crèche.

- Mise à jour du tableau des effectifs

Délibération n°2018-11

Le Maire et Monsieur Donzet disent que la dernière adoption du tableau des effectifs du personnel communal date du 24 octobre 2013. Compte tenu de l'évolution du personnel, il s'agit de mettre à jour et d'actualiser le tableau des effectifs selon proposition suivante :

<i>Grades ou emplois</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Effectifs budgétaires</i>	<i>Effectifs pourvus</i>	<i>Dont à temps non complet</i>
Secteur administratif		7	5	1
Rédacteur principal de 1ère classe Lemétais (titulaire)	B	1	1	0
Rédacteur territorial non pourvu	B	1	0	0
Adjoint administratif principal 1re classe Françon (titulaire temps partiel 90%)	C	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe non pourvu	C	1	0	0
Adjoint administratif 2e classe Chalon (titulaire) Wlazlak (titulaire) Pascal (titulaire / contractuelle à 24h30)	C	3	3	1
Secteur technique		14	13	2
Adjoint technique principal de 2ème classe Descours (titulaire) non pourvus (2 postes)	C	3	2	0
Adjoint technique 2e classe Di Turi (titulaire) Alexis (titulaire) Riboulet (titulaire) Fabre (titulaire) Garcia (titulaire) Zamora (titulaire) Debray (stagiaire) Trolet (titulaire) Benafla (titulaire) Novo (titulaire 33h) Chovelon (titulaire à 26h)	C	11	11	2
Secteur culturel		1	1	0
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe Pasquier (titulaire temps partiel 80%)	C	1	1	0
TOTAL GÉNÉRAL		22	19	3

A cela s'ajoute :

- un emploi aidé à temps complet au service technique occupé par Nicolas Monteil : fin le 19 mars 2018

- un apprenti à temps complet intervenant aux écoles, Gautron Joséphine : fin le 31 juillet 2018

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la mise à jour du tableau des effectifs municipaux.

11. Convention de mise à disposition du personnel communal à la CCBDP

Délibération n°2018-12

Le Maire et Monsieur Donzet expliquent que lors des discussions préalables au transfert de la compétence Petite Enfance au 1^{er} septembre dernier, il avait été convenu que les agents techniques communaux continueraient à intervenir à la crèche pour effectuer la maintenance du bâtiment ou encore de petits travaux d'entretien. De fait, il convient de formaliser ces relations par la signature d'une convention de mise à disposition du personnel communal. La CCBDP a voté cette mise à disposition lors du Conseil communautaire du 12 décembre dernier et propose un modèle de convention.

Après avoir pris connaissance du modèle de convention, et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise à disposition du personnel technique communal, ac-

cepte le projet de convention et donne pouvoir au Maire pour la signer et en suivre la bonne exécution.

12. Facturation des frais d'urbanisme aux demandeurs professionnels

Délibération n°2018-13

Le Maire précise que de nombreux professionnels, principalement les notaires et les cabinets d'architecte, sollicitent la Municipalité afin d'obtenir copies de dossiers d'urbanisme. Le Maire révèle que la tendance au renforcement du formalisme juridique entraîne un accroissement de ces demandes, lesquelles nécessitent, dans la plupart des cas, des recherches dans les archives municipales. La transmission des résultats se fait soit électroniquement, soit sous la forme de photocopies.

Le décompte du temps moyen passé pour ces demandes oscille entre 20 et 30 minutes avec un coût horaire du travail de 18,90 euros.

Le Maire insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de faire supporter ces frais de recherches auprès des particuliers mais spécifiquement et exclusivement des professionnels.

Le Maire propose l'application d'un forfait unique à chaque recherche, photocopies éventuelles comprises, de 7,50 euros, qui sera recouvré par l'émission d'un titre au profit du demandeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'institution d'un forfait unique de 7,50 euros recouvrable auprès de tout professionnel sollicitant des documents d'urbanisme.

13. Questions diverses

- Monsieur Donzet dit que les travaux pour la construction du centre-bourg devraient démarrer entre le 16 et le 20 avril prochain. Le marché public va être lancé le 24 janvier prochain. La réception des offres s'effectuera jusqu'au vendredi 2 mars 2018 midi. L'ouverture des plis aura lieu le jour même et s'en suivra une phase de négociation de 15 jours. Le lauréat sera choisi le vendredi 23 mars.

- Monsieur Donzet mentionne que les candidatures pour la location gérance du Café de France ont été clôturées le 31 décembre. Les entretiens individuels débutent la semaine du 22 janvier. Il précise que les élus intéressés peuvent participer aux entretiens.

Outre le Maire et les Adjoints, la liste des conseillers participants est la suivante : Brigitte Duprat, Marinette Borel, Elisabeth Trolet, Francis Brusseau, Nathalie Zamora, Stéphane Allais, Franck Duval, Nicolas Ponzio et Corinne Diasparra.

- Madame Zamora demande si les problèmes de stationnements illicites et de nuisances des riverains et promeneurs sur la route du Fer à cheval ont été réglés. Le Maire précise qu'il a rencontré la Sous-Préfète à ce sujet avec Monsieur Roux fin décembre. La Sous-Préfète devait se rendre personnellement sur place début janvier et consulter le cabinet du Préfet pour pouvoir rencontrer le Procureur de la République et faire intervenir les forces de l'ordre pour faire évacuer les lieux.

La séance est levée à 19h15.

La Secrétaire
Nathalie ZAMORA

